



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27  
Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 26 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 juin 2023

Date d'affichage 16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

**Etaient présents :** Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Etienne DOREY, Françoise DUPARC, Martine LHERMENIER, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

**Absents excusés :** Thierry RENOUF, Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

**Secrétaire de séance :** Clément HUYGHE et Sonia CANTELOUP.

### N° 2023-072 – DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) – RAPPORT SUR LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN EN 2022

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.) a été créée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991. Elle a pour objectif d'apporter une aide financière aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources par rapport à leurs charges, pour financer la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc les conditions de vie.

La Ville d'Ifs est bénéficiaire de cette dotation depuis 2003.

En 2022, la DSU représente la somme de 1 295 094 €, soit une augmentation de 23 288 € par rapport à 2021. Pour rappel, la fraction cible de la DSU a été supprimée en 2017, pour éviter l'effet de seuil des 250 premières communes (dont a été victime la Ville d'Ifs en 2012 et dont aurait été victime la Ville en 2017 si la fraction cible avait été maintenue pour les 250 premières communes classées).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DSU	808 882 €	982 803 €	1 166 864 €	1 195 058 €	1 220 190 €	1 249 374 €	1 271 806 €	1 295 094 €
DSU Cible	164 190 €	133 077 €						
Evolution annuelle	+ 171 405 €	+ 142 808 €	+ 50 984 €	+ 28 194 €	+ 25 132 €	+ 29 184 €	+ 22 432 €	+ 23 288 €

Les politiques publiques mises en place par la Ville d'Ifs, sur le territoire communal, participent au développement urbain, social et solidaire. Le présent rapport a donc pour objectif d'en présenter les principales actions.

## 1- LIEN SOCIAL, SOLIDARITE et LOGEMENT

### L'ETAT DES LIEUX :

#### Démographie :

En 2022, la population de la Ville de Ifs s'élevait à 11 902 habitants soit en légère augmentation par rapport à 2019 qui comptait 11 696 habitants. La part des plus de 60 ans continue de croître avec 23,5 % de la population totale en 2019 contre 22,1 % en 2017.

Les ménages étaient au nombre de 5 069 et se répartissaient de la manière suivante :

Composition des familles	Nombre en 2018	Nombre en 2019
Couples avec enfant	1 294	1 300
Couples sans enfants	1 265	1 294
Familles monoparentales	592	595
Personnes seules	1 739	1 788
Autres	93	92

#### Logement :

En 2019, la commune comptait 5 309 logements, contre 5 212 en 2018, dont :

- ✓ 95,4 % de résidences principales
- ✓ 1,2 % de résidences secondaires
- ✓ 3,4 % de logements vacants
- ✓ 61 % de maisons
- ✓ 39 % d'appartements

Propriétaires	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Logés gratuitement
48,5%	25,1 %	25,3 %	1,1 %

#### Revenus :

En 2019, à Ifs, le revenu médian disponible par unité de consommation est de 21 370 € par an soit 1 780 €/mois (1 707 € par mois en 2017). A la même période, la moyenne nationale s'établit à 22 040 €.

En 2019, le revenu annuel moyen déclaré par foyer fiscal était de 24 582 € (soit 2 071 € nets/mois).

En 2019, la part des ménages fiscaux imposés s'établit à 47,9 %. Elle est inférieure à la part de ces mêmes ménages au niveau national de 49,8 %.

En 2020, le taux de pauvreté (ressources inférieures à 40 % du revenu médian soit 992 €) était de 13 % à Ifs, contre 11,9 % dans le Calvados et 14,6 % au niveau national.

Au 31 décembre 2021, Ifs comptait 255 foyers bénéficiaires du RSA (soit 2,2 % de la population), contre 246 en 2020.

#### • LE CCAS

L'arrivée de la nouvelle responsable de la Résidence Autonomie a permis la reprise des animations et des ateliers pour prévenir la perte d'autonomie. Les Conseils de Vie Sociale ont également pu être relancés. L'organisation et la gestion des travaux de réhabilitation au sein de la résidence ont été actés sur l'année 2022 afin que ces derniers débutent au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

En ce qui concerne le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), il a dû faire face à une problématique récurrente de gestion du personnel et au départ en formation de deux aides à domicile. L'attractivité liée au métier d'aide à domicile est un véritable enjeu pour les années à venir afin de maintenir un service de proximité qualitatif aux Ifois et Ifoises. Par ailleurs, un décret publié au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> décembre 2022 imposant un Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux, concernant notamment les aides à domicile, cumulé à l'augmentation du point d'indice ont impacté considérablement le budget du CCAS.

De plus, dans un contexte généralisé d'inflation, le CCAS accompagne des situations individuelles de plus en plus fragiles. Ainsi, depuis le début de l'année 2022 et en accord avec le Département du Calvados, une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) assure désormais l'accompagnement d'Ifois bénéficiaires du RSA, dans la limite de 25 personnes. Les fonctions de la CESF sont très variées et ses interventions diversifiées : accueil et orientation du public, gestion budgétaire, aides financières, maintien dans le logement, accès à la santé, aides administratives diverses... Ainsi, elle formule les aides financières auprès du CCAS et d'autres financeurs et réalise les accompagnements budgétaires privilégiant en priorité les aides légales et l'accès aux droits.

En 2021, la subvention communale était de 375 000 € contre 340 000 € en 2022. Cette baisse d'explique par le rachat du bâtiment de la résidence autonomie par la Ville et la fin de la convention avec CDC Habitat et de son impact financier. Cette subvention a permis de mettre en place des actions visant à soutenir les plus fragiles tant sur le plan de la gestion budgétaire, de l'insertion sociale et professionnelle, le maintien à domicile, la prévention de la perte d'autonomie, le lien social et le maintien ou l'accès au logement social.

En 2022, le montant total des aides et dispositifs s'élèvent à 30 809 €.

L'année 2022 est aussi une année de reprise des activités et évènements du CCAS, à la suite de la Covid 19. Ainsi, un voyage à destination des séniors s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 8 octobre avec 34 participants, et notamment de nouvelles personnes inscrites. Une sortie à la journée au château de Carouges a eu lieu pour une première fois, avec 33 participants et plusieurs évènements dédiés au « bien vieillir » ont été proposés lors de la Semaine Bleue nationale. Le repas des aînés s'est tenu les 14 et 15 mai 2022 et a proposé à 339 personnes un moment convivial et 745 colis gourmands de Noël ont été remis aux Ifois de plus de 70 ans.

Enfin, le CCAS poursuit son travail avec le centre socioculturel municipal « Atelier 860 » pour l'accompagnement des Ifois vers l'accessibilité aux vacances (forum vacances, permanences...) et a contractualisé en 2022 un nouveau partenariat avec la Mutuelle Familiale de Normandie (MFN) pour la mise en place d'une mutuelle communale en faveur de tous.

- **L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE**

La Ville soutient l'accession sociale à la propriété en apportant, sur la base d'un règlement d'aide réactualisé en 2020, une aide aux ménages souhaitant acquérir un logement sur notre commune et dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds. Conformément au règlement d'aide adopté en conseil municipal en novembre 2020, les montants d'aides sont attribués de la sorte :

	<b>Ménage sans enfant</b>	<b>Ménage avec enfant(s)</b>
<b>Logement individuel</b> (y compris logements en bande)	1 000 €	1 500 €
<b>Logement collectif ou Intermédiaire superposé</b>	1 500 €	2 000 €

Au titre de l'exercice 2022, une enveloppe de 41 000 € avait été provisionnée afin de permettre à différents ménages d'acquérir un logement sur les programmes en cours ou en projet sur la commune.

En 2022, les programmes « Les Florélites » et « Les Florales », portés par EDIFIDES dans le cadre de l'opération globale « La Clé des Champs », se sont achevés ; en matière d'accession sociale à la propriété, ces programmes auront donné lieu, sur l'ensemble de la période de commercialisation, à l'attribution de 3 aides (sur les 8 possibles au vu de la convention) pour « les Florales » et de 3 autres aides (sur les 6 possibles au vu de la convention) pour « Les Florélites ».

L'année 2022 a par ailleurs donné lieu à de nouveaux conventionnements ou à l'évolution de certains :

- « Les terrasses de Mathilde », porté par FONCIM : un avenant à la convention initiale a été signé en 2022 pour porter à 50 le nombre de logements pouvant donner lieu à attribution d'une aide au sein de ce programme qui comporte au total 82 logements.
- « Le Domaine de Rosa », porté par EDIFIDES : cette opération mixte dont la réalisation intervient dans le cadre de la première phase de l'opération globale « La Clé des Champs » a donné lieu à signature d'une convention et d'un avenant en 2022, portant à 21 (10 collectifs et 11 maisons individuelles groupées) le nombre de logements pouvant bénéficier d'une aide dans le cadre de cette opération qui comprend un total de 58 logements.

- LE TISSU ASSOCIATIF

La Ville a fait le choix de continuer à soutenir le tissu associatif en maintenant le niveau de subventionnement pour les associations à hauteur de 251 404 € en 2022 (258 320 € en 2021). Il faut ajouter à cela un important soutien logistique, la mise à disposition de salles, du minibus, de matériels et la prise en charge des coûts d'équipements s'élevant à plus de 300 000 € pour l'ensemble des associations du territoire.

Le forum des associations a réuni 45 associations et services de la Ville et accueilli plus de 1200 visiteurs.

La Ville accompagne également les associations sur leurs événements, manifestations, développement du projet associatif. 98 associations environ sont recensées sur le territoire dont 52 ont été subventionnées en 2022.

- LA COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par convention dans un but d'intérêt commun par la Ville d'une part, et la Macédoine et le Niger, d'autre part, dans le cadre de leurs compétences mutuelles.

Elle permet de créer des partenariats internationaux/transnationaux, de mettre en œuvre des projets de développement ici et là-bas et de lutter contre les stéréotypes et les préjugés. Les actions mises en œuvre sur le territoire sont tournées vers l'ouverture au monde, la mobilité et les échanges de populations.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, la Ville a poursuivi en 2022 ses actions avec différents partenaires : la Maison Léo Lagrange, le Lycée Pesquet, SEGA, ALDA et Horizons Solidaire. Les subventions versées aux différents partenaires pour 2022 s'élèvent à 8 667,71 € avec le soutien du MEAE.

- LA POLITIQUE SPORTIVE

Le label « Terres de Jeux 2024 » obtenu en 2020 poursuit sa mise en œuvre sur le territoire, notamment en déployant un calendrier spécifique d'actions permettant de sensibiliser davantage nos habitants aux bienfaits de la pratique sportive et aux valeurs de l'Olympisme.

La Ville a également maintenu un niveau de subventionnement important afin de maintenir à flot le tissu associatif local. Ainsi, au-delà de l'enveloppe de 164 950 € de subventions versées aux associations sportives en 2022 (179 350 € en 2021), la Ville a largement investi dans ses installations pour faciliter la pratique sportive sur son territoire.

Des séances d'entretien et de renforcement musculaire au sein de la résidence autonomie Jean Jaurès ont été remises en place, ainsi que des actions à destination des habitants, des scolaires et des jeunes des Accueils Collectifs de Mineurs.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par le projet d'extension du skate park par l'ajout d'un bowl géant qui constituera un équipement structurant pour les activités des associations sportives et des habitants, en complément des autres équipements sportifs de la commune.

- L'ACTION CULTURELLE

L'accès à la culture au plus grand nombre est une priorité dans le cadre de la politique culturelle menée par la Ville d'Ifs.

Le festival des musiques du monde Latitude(s) étant désormais organisé tous les deux ans, 2022 a été marquée par la création d'un nouvel événement porté par le service Culture et le centre socioculturel municipal « Atelier 860 » : Passeurs d'éveil, dédié aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs familles. S'appuyant sur plusieurs rapports concernant la santé culturelle du tout-petit et l'importance des 1000 premiers jours de l'enfant, la programmation d'une quarantaine d'animations durant 15 jours (ateliers parents-enfants, spectacles, expositions) avait pour double objectif de travailler sur la parentalité et l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Le projet s'est inscrit dans une démarche partenariale associant les professionnels de la culture et de la petite enfance du territoire. Passeurs d'éveil a rencontré un grand succès, démontrant qu'il existait une véritable attente sur cette tranche d'âge à l'échelle de la communauté urbaine. Le budget de 8 487 € a été pris en charge par le service Culture et l'Atelier 860.

La Ville d'Ifs a également pu présenter en 2022 trois des six spectacles de la saison « Coups de théâtre », une programmation théâtrale mensuelle dédiée à l'humour avec une tarification très accessible, notamment pour les moins de 25 ans et les demandeurs d'emploi.

En 2022, a eu également lieu la seconde édition d'Artifices, événement dédié aux arts visuels. Cette manifestation inscrite sur l'ensemble du territoire a pour ambition de travailler sur l'accessibilité des arts auprès du plus grand nombre et de fédérer divers acteurs et habitants du territoire autour d'un projet commun.

L'école municipale de musique et de danse, au-delà de l'enseignement, a pour objectif de sortir de ses murs et de favoriser l'accès à la musique et à la danse, à travers des actions à la crèche, à l'EHPAD « Les Jardins d'Elsa » et à la résidence autonomie Jean Jaurès. L'année 2022 a vu également naître le deuxième Orchestre à l'école, lancé à la rentrée 2022 à l'école Jean Vilar.

Le budget dévolu à la programmation culturelle en 2022 s'élevait à environ 66 000 €.

- CENTRE SOCIOCULTUREL « Atelier 860 »

L'activité du centre socioculturel municipal d'Ifs s'inscrit sur quatre axes d'intervention : Accompagnement à la parentalité, Animation sociale, Emploi et solidarité et Santé. Elle est alors rythmée par deux types de programmations :

- ✓ Une programmation hebdomadaire hors vacances scolaires : échanges de pratiques entre habitants (couture, jardin, création), éveil bébé, ateliers parents-enfants, ateliers cuisine et bien-être, ateliers et accès libres numériques, accompagnement de projets d'habitants, matinées emploi, accueil d'ateliers sociolinguistiques... ;
- ✓ Une programmation d'activités durant les périodes de vacances scolaires (sorties, ateliers, stages...).

L'année 2022 a été marquée par une participation croissante et une implication d'habitants accentuées tout au long de l'année. Ainsi, une quinzaine d'habitants est désormais en animation d'ateliers, en coanimation de projets ou chef de file d'initiatives. Cela se retrouve dans différentes actions menées à l'Atelier 860 : ateliers numériques, atelier de conversation, journée portes ouvertes pour découvrir la structure, marches vertes, partage autour du piano, jardin au Parc Archéo...

2022 fut également une année qui a vu la mise en place d'événements structurants sur la Ville en faveur des habitants. Comme évoqué précédemment sur l'action culturelle, le festival Passeurs d'éveil a réuni de nombreux acteurs du territoire pour proposer une formule originale à la fois culturelle et d'accompagnement du lien parent-enfants pour le très jeune public 0-3 ans.

Il en est de même pour le 1<sup>er</sup> Forum Vacances qui a été mis en place en début d'année. On notera d'ailleurs la dynamique transversale associant plusieurs services de la Ville pour porter ces projets.

Le travail partenarial a permis d'inscrire des actions pertinentes dans différents domaines : semaine de la petite enfance, mise en place d'ateliers cuisine et des ateliers de prévention dans le cadre d'Octobre Rose.

Enfin, l'année 2022 aura vu l'émergence et la reprise de dynamiques antérieure à la Covid 19, telles que l'accompagnement des habitants sur l'animation du Potager au Parc Archéo, la place des bénévoles au sein de la structure, une action de remobilisation sociale et l'accueil de nouveaux partenaires sur des thématiques variées : handicap, accompagnement des bénéficiaires du RSA, conseiller numérique du Département du Calvados, résidence d'artistes....

Les coûts de fonctionnement du projet de structure en 2022 représentaient 263 999,81 € (frais de personnel inclus).

- PROJET SANTE

L'année 2022 a permis de finaliser la mise en œuvre des actions de prévention santé prévues au sein du Projet Santé 2020-2022 et de travailler sur le développement du nouveau Projet Santé 2023-2025. Ainsi, chaque structure et/ou service municipal a pu valoriser le travail de prévention santé réalisé tout au long de l'année sur la thématique de la nutrition, tout en proposant de nouvelles actions notamment sur la thématique du bien-être.

Les actions et les ateliers à destination des habitants se déclinent autour de deux principaux objectifs :

- ✓ Informer et accompagner les habitants dans l'acquisition de compétences et d'autonomie en matière de nutrition et de bien-être : Actions cuisine-santé réalisées à l'Atelier 860 en coanimation avec les partenaires (APAJH, infirmières Asalée) permettant la participation d'un public mixte « patients/habitants », actions de découverte des goûts au sein des structures de la petite-enfance, ateliers de pratiques d'activités physiques ; marches, jogging, cycles multi-sports...
- ✓ Rendre les habitants acteurs de leur santé à travers la connaissance des ressources locales de leur territoire et le renforcement du lien social : Actions de prévention du gaspillage alimentaire en restaurant scolaire, ateliers cuisine et construction d'un potager partagé au sein du Parc Archéo, actions de préventions tous publics (Octobre rose, prévention solaire, addictions, sommeil, jeux vidéo, vidéos CME-CMJ, tabac) ...

## 2- EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- L'ETAT DES LIEUX

En 2019, le taux de personnes âgées de 15 à 64 ans en activité était de 73,7 %, représentant 1 140 personnes en demande d'emploi. En décembre 2022, elles sont 1 060 personnes répertoriées comme « demandeurs d'emploi » par Pôle Emploi. Par ailleurs, le taux de chômage du département est en baisse continue depuis 4 ans et était de 6,6 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour le Calvados contre 7,1 % pour la France Métropolitaine sur la même période.

- PERMANENCES EMPLOI

La Ville et le CCAS accueillent depuis 2016, en complément de la Mission Locale, le Conseiller Solidarité Emploi (CSE) de Pôle Emploi pour un accompagnement de proximité des habitants. Ces permanences sont organisées sur Ifs bourg le lundi après-midi et Ifs plaine le jeudi matin au centre socioculturel municipal, l'Atelier 860.

Depuis septembre 2019, un accompagnateur du P.L.I.E. (professionnel d'ACSEA Formation) est également présent le jeudi matin. La présence des acteurs de l'emploi sur une même demi-journée facilite la prise en charge des Ifois et la transmission des informations entre interlocuteurs au bénéfice des parcours des publics.

Cela a également permis de constituer un réseau emploi composé de ces acteurs ainsi que du service municipal d'accueil des jeunes de 16 à 25 ans et du référent animation locale et insertion de la Circonscription d'Action Sociale de Caen Sud.

En outre, le réseau emploi a pour objectif de faire un état des lieux réguliers des habitants reçus sur ces permanences, de la nature des problématiques des publics et de partager l'actualité des dispositifs et des actions emploi mises en place dans l'agglomération caennaise. En 2022, les acteurs de l'emploi ont animé leurs permanences et accueilli de la façon suivante :

- ✓ Le P.L.I.E. : 68 rendez-vous pour 22 personnes accompagnées (7 femmes et 15 hommes), avec une moyenne d'âge de 37,5 ans (26 à 57 ans).
- ✓ Le C.S.E. Pôle Emploi : 27 personnes bénéficient d'un accompagnement par un CSE (44 % de femmes et 56 % d'hommes) ; 76 % sont en recherche d'emploi depuis plus d'1 an et 57 % depuis plus de 2 ans ; 70 % vivent seuls (avec ou sans enfant) ; 19 % n'ont aucune ressource financière.
- ✓ La Mission Locale : 155 jeunes Ifois différents ont été accompagnés dont 59 sur un 1<sup>er</sup> accueil au cours de l'année 2022 dont 13 mineurs.

- SERVICE CIVIQUE

Au vu de la plus-value d'un tel dispositif pour les jeunes volontaires concernés ainsi que pour les habitants, la Ville a poursuivi l'accueil de volontaires en 2022. Ainsi, la Ville a mis en place 3 missions destinées à des étapes de parcours de jeunes volontaires dont 2 ont débuté à l'automne 2021 et se sont terminées à l'été 2022 :

- ✓ Une mission de « lutte contre la fracture numérique » a été proposée. L'espace numérique du centre socioculturel municipal répond à divers besoins des habitants. Ces besoins sont couverts soit par des prestataires, soit par un conseiller numérique. La présence complémentaire d'un volontaire en service civique, en plus des prestataires et du conseiller numérique, permet de répondre aux besoins tout en participant à la création du lien social et à la convivialité de la structure. Cette mission a permis de mettre un volontaire en situation de propositions de temps d'échanges avec des habitants sur ces questions, de sensibilisation, d'appui à la maîtrise des outils numériques au sein de l'espace numérique « Espace 2.0 » situé dans le centre socioculturel. Au cours de sa mission, le jeune a accueilli des habitants chaque semaine pour leur permettre de se familiariser avec les nouveaux usages du numérique dans leur quotidien.
- ✓ Une mission pour « promouvoir la solidarité internationale » a également été proposée sur l'année 2022. La mission a permis de développer les dynamiques de participation des habitants aux actions de coopération. La mission a également permis d'échanger avec les participants sur les enjeux liés à l'identité culturelle et la mobilité.
- ✓ Une mission intitulée « participer à la médiation et à l'organisation d'un évènement culturel ». La mission proposée permet d'avoir un impact direct sur le Festival des Musiques du Monde, Latitude(s), en proposant à un volontaire d'animer différentes actions de médiations culturelles en amont du festival sur différents sites de la Ville (centre socio culturel, écoles, centre de loisirs, résidence autonomie, etc...). Ces actions de médiation permettent également d'amener une ouverture culturelle aux habitants en dehors de l'évènement puisque le festival valorise chaque année la culture musicale d'une région du monde.

### 3- ENFANCE ET JEUNESSE

#### • PETITE ENFANCE

La Ville d'Ifs dispose d'un pôle petite enfance constitué d'une structure multi-accueil (crèche et halte-garderie) qui accueille une soixantaine d'enfants chaque jour sur deux sites ainsi qu'un Relais Petite Enfance (RPE) qui organise tout au long de l'année des ateliers et des événements à destination des assistants maternels et des parents. L'information des divers modes de garde auprès des parents s'effectue via un guichet unique qui a pour vocation d'apporter des informations aux jeunes parents et de recenser les demandes de garde des enfants de moins 3 ans.

Ainsi, on comptabilise 112 naissances sur Ifs en 2022 contre 115 naissances en 2021. La Responsable du RPE a également enregistré 137 demandes pour un accueil collectif, contre 129 en 2021, et 84 demandes pour un accueil chez un assistant maternel (62 en 2021).

La structure multi accueil a accueilli 123 enfants en accueil régulier ou occasionnel sur 232 jours. Du fait de la crise sanitaire, la structure a également été fermée ponctuellement et partiellement selon les besoins. Un accueil a été proposé aux enfants des personnels prioritaires lors des périodes de fermetures partielles.

Le nombre d'assistants maternels agréés est en légère baisse sur la commune : 67 en 2022 contre 74 en 2021. La part des assistants maternels de plus de 55 ans augmente : 37,88 % contre 35 % en 2021. 15 assistants maternels ont plus de 60 ans.

#### • PERI ET EXTRASCOLAIRE

Durant l'année 2022, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ont repris leurs activités normalement. Ainsi, chaque accueil a pu développer ou réorganiser de nouveaux projets et animations (Festival des Galopins, Carnaval, Forum des Métiers, Fête de l'Europe, Actions liées à l'environnement...) sur le temps des mercredis, petites et grandes vacances et les vendredis et samedis pour les 11-17 ans. La Ville dispose également d'ACM au sein des groupes scolaires pour l'organisation d'activités éducatives et culturelles sur les temps de garderie et les temps méridiens.

La structure a été ouverte toute l'année et les ACM 3-17 ans ont accueilli environ 813 mineurs en accueil régulier ou occasionnel répartis de la façon suivante :

- ACM 3-6 ans : 259 enfants différents ;
- ACM 6-12 ans : 394 enfants différents ;
- ACM 11-17 ans : 160 jeunes différents ;
- ACM Garderie : 787 enfants différents ;

En 2022, nous avons pu percevoir une augmentation des journées/enfants sur l'ensemble des tranches d'âges pour les ACM extrascolaires. Cette hausse est particulièrement significative chez les 3-6 ans (+ 20,5 %). Tandis que dans les écoles, du fait de la baisse démographique du nombre d'enfants sur la commune, les ACM de la garderie enregistrent une baisse de la fréquentation d'environ 4 %.

Sur la période estivale, plusieurs mini-camps et séjours ont été proposés. Ils ont reçu un vif succès auprès des familles et des publics et permis à 189 enfants (26 enfants de 3-6 ans, 113 enfants de 6-12 ans, 29 préadolescents et 21 adolescents) de partir durant l'été.

Handicap :

Depuis 2016, la Ville est signataire de la Charte Accueil Réussi et elle attache une attention particulière à l'inclusion des enfants en situation de handicap. En 2022, 7 enfants en situation de handicap ont été accueillis au sein des ACM 3-12 ans. Les familles et les structures éducatives spécialisées ont identifié les ACM d'Ifs comme structure permettant l'accueil d'enfants en situation de handicap. A ce titre, les partenariats conclus l'année passée ont permis d'accueillir les enfants accompagnés par le Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA) et par un Institut médico-éducatif (IME) de Caen durant certaines vacances scolaires.

Au sein de l'ACM 11/17 ans, une moyenne de 5 jeunes ont été présents sur ce secteur en partenariat avec le DARE (Dispositif d'Accompagnement et de Ressources) André Bodereau de Fleury-sur-Orne. Le travail commun avec les parents et les instituts spécialisés est un gage de réussite pour l'accueil des enfants et des jeunes.

Sur les ACM périscolaires, 20 enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ont été accueillis, pour un total de 2293 heures de présence. Les enfants concernés sont principalement issus d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Jeunes adultes :

En 2022, la Ville a poursuivi l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans. Certains dispositifs ont notamment pu être développés tels que l'aide au financement BAF des jeunes Ifois, « Un petit boulot pour ton argent de poche » et l'opération « Sac Ados ». 53 jeunes ont été accompagnés (27 filles et 26 garçons). La posture d'écoute et d'accompagnement est essentielle pour garantir une qualité de service, favorisant ainsi cette mixité de public.

En 2022, l'aménagement du lieu d'accueil a été finalisé par les travaux de cloisonnement permettant de définir des espaces à usage individuel et collectif.

**Partenariats collèges :**

Les partenariats avec les collèges Guillaume de Normandie et Léopold Sédar Senghor sont toujours très actifs et favorisent la venue d'un public nouveau au sein des ACM. Ils se traduisent par des interventions régulières des animateurs dans les collèges pour des actions spécifiques. Ces interventions favorisent également la mixité sociale au sein de l'ACM 11/17 ans. Le travail partenarial avec l'équipe éducative est un gage de réussite et de qualité des interventions au sein des collèges. Environ 250 jeunes ont participé à diverses animations tout au long de l'année pour les deux collèges. Le service enfance jeunesse et l'équipe du collège Léopold Sédar Senghor ont poursuivi l'organisation chaque trimestre, d'une veille éducative pour le suivi de jeunes en difficulté. Cette veille se veut un espace d'échanges pour proposer des solutions aux jeunes en prenant en compte les temps scolaires, péri et extrascolaires.

**Conseil Municipal Enfants et Jeunes :**

L'autonomie et l'engagement des enfants et des jeunes ont fait partie des priorités de la Ville sur l'année 2022. En effet, étant donné la période difficile de réalisation des projets et des rencontres pendant la pandémie, il a été proposé aux jeunes élus qui le souhaitaient de prolonger leur mandat jusqu'en décembre 2022 et donc de repousser les élections du nouveau conseil municipal d'enfants et jeunes de quelques mois.

Ainsi, en 2022, les jeunes ont réfléchi, participé et développé différents projets et actions comme : L'organisation d'un concours de dessins pour l'affiche du carnaval de la Ville, l'extension du Skate Park d'Ifs et la création d'un bowl, des échanges autour de l'implantation de cendriers sondages et de boîtes à idées sur la Ville....

A la fin de l'année 2022, des élections ont donc été organisées par le service enfance jeunesse. Les jeunes ont été élus mi-décembre pour trois ans.

Aujourd'hui, le CME-CMJ est composé de 23 jeunes (11 filles et 12 garçons).

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2334-15 à L.2334-18-4 ;
- VU la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le code des communes, et en particulier son article 8 ;
- VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 80 ;
- VU la Loi de Finances pour 2022 ;
- VU le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération caennaise signé le 13 octobre 2015 et son protocole d'accord signé le 10 janvier 2019 validant sa prolongation jusqu'en fin d'année 2022 ;
- VU le budget 2022 de la Ville d'Ifs ;
- VU l'avis de notification de la Dotation de Solidarité Urbaine 2022 en date du 22 novembre 2022 ;
- VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 21 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article L.2334-15 du code général des collectivités territoriales, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ;

**CONSIDERANT** que la Ville d'Ifs a bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2022 et qu'elle est signataire du Contrat de Ville de l'agglomération caennaise dont l'échéance avait été prolongée jusqu'en fin d'année 2022 par le protocole d'accord en date du 10 janvier 2019 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) au titre de l'exercice 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 juin 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 juin 2023  
Affichée le : 30 juin 2023



**Acte à classer****2023-072**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-30T12-09-57.00 ( MI246072632 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230630-2023-072-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) - Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain en 2022

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [072.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 11:33

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/06/23 à 12:09

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 12:17